

Le Jour, 1953
17 Décembre 1953

LES TROIS POUVOIRS AU LIBAN

Et leurs responsabilités

Chez nous, depuis la nouvelle législature et après si peu de mois d'existence, le Pouvoir exécutif et le Législatif ont manifestement besoin de se réhabiliter. Est-ce pour faire oublier leur propre insuffisance qu'ils déversent leur bile sur le Pouvoir judiciaire ?

La Chambre étale son impuissance. Elle est manifestement au-dessus de sa tâche **et le phénomène est congénital**. On ne fait pas fabriquer les lois et contrôler l'Etat impunément par une assemblée relativement si restreinte et dont les possibilités se réduisent à si peu.

Ce qui arrive devait arriver, (malgré quelques présences « apaisantes »). Il y a, dans le Gouvernement comme à la Chambre, quelques personnes dont on ne conteste pas le mérite ou la bonne volonté ; mais le plus grand nombre ? Mais l'ensemble ?

Les trois Pouvoirs au Liban doivent retrouver leur prestige à coup sûr ; **mais, tout considéré, c'est le Pouvoir judiciaire qui est le moins atteint**. Si le Pouvoir judiciaire a connu des faiblesses et en connaît encore, qui niera, sans mentir, que le tort vient de l'Exécutif et qu'il vient du Législatif ? **Qui contestera que le Pouvoir judiciaire, par la voie des contraintes morales et matérielles, reste sur le plan humain à la merci des deux autres ?** Et voilà de surcroît qu'on l'insulte !

On exige des juges une vertu et une force d'âme qu'on se garde de demander aux ministres et aux représentants du peuple. C'est un des bizarreries de notre optique politique. Notre histoire morale est celle de la paille et de la poutre ; notre justice, celles des pharisiens hypocrites.

Aucune colère privée ou publique ne tire le Gouvernement de sa carence ; le député fait ce qui lui plaît ; **mais haro sur le juge**, au risque d'ébranler le Palais. **On appelle cela une justice distributive**.

Le sérieux manque dans l'Etat et la compétence manque. De toutes les branches du droit, c'est encore le droit administratif qui est le plus maltraité. Ce peuple est gouverné comme le serait une république d'enfants d'où les moniteurs seraient bannis.

LA OU NOUS NOUS PORTONS BIEN, ON DIT QUE NOUS SOMMES MALADES. LA OU NOUS SOMMES MALADES, ON DIT QUE NOUS NOUS PORTONS BIEN. Sur les matières les plus délicates, c'est n'importe qui qui porte un diagnostic téméraire, de telle sorte qu'on doit s'épuiser à la fin à démontrer l'évidence.

On ne remédiera à cela que lorsque les députés cesseront d'offenser les juges et lorsque les hommes politiques en mal de clientèle électorale cesseront d'être juges, par exemple, des tarifs des grands services publics. On ne remédiera à cela que lorsqu'on consentira à croire sur parole les hommes d'expérience, plutôt que de refaire soi-même, aux frais du peuple, tant de sottises expériences.

Le Pouvoir législatif, le Pouvoir exécutif, le Pouvoir judiciaire, il faut, au Liban, mesurer honnêtement leur puissance et leur impuissance. Et non point faire un sec inventaire seulement ; mais remonter aux principes et aux responsabilités.

Après dix, vingt ou trente ans de leçons et d'accidents divers, on n'a pas besoin, à moins de manquer totalement d'intelligence, de psychologie, de mémoire et d'imagination, on n'a pas besoin, disons-nous, de se plonger dans Montesquieu pour réformer l'Etat libanais. L'auteur de « l'Esprit des Lois » ne nous recommanderait que d'avoir des oreilles et des yeux, pour entendre et pour voir.

M. C.